

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Absents : 2

L'an deux mil six, le vingt-quatre octobre, le conseil municipal de la commune d'Ingrandes dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Serge DENYS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 octobre 2006

Présents : MM. DENYS Serge, MARTIN André, SCHOUMACHER Michel, VAN LEUSSEN Patrick, GUILLEMAIN Christophe, CHEBRET Franck, MOINEREAU Marie-Thérèse, CHATAIGNIER Colette et BOUTET Christine.

Excusé : M. ROCHE Paul et LAURIER Jean.

Secrétaire de séance : Mme MOINEREAU Marie-Thérèse.

OBJET : ligne grande vitesse Limoges - Poitiers

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 5 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse Limoges – Poitiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

S'oppose à la création d'une ligne grande vitesse Limoges – Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux – Paris au niveau secondaire et, au terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1,8 million d'habitants

Rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire

Demande :

- La grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie.
- L'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-préfecture le
Publié, affiché ou notifié le
Le Maire,

Reçu à la SOUS-PRÉFECTURE
DU BLANC (Indre)

Le 17 NOV 2006

